



# Confédération paysanne de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Privas, le 1<sup>er</sup> Avril 2020

**Objet : Demande de communication préfectorale sur la commercialisation des plants**

Madame le Préfet

**Nous vous interpellons sur la situation des horticulteurs et horticultrices ou producteurs et productrices de plantes aromatiques et médicinales (PPAM) qui préparent et vendent des plants (légumiers, aromatiques, ...) ou des préparations à base de plantes.**

Ils ont subi très vite l'interdiction des marchés, puisqu'avant même que ceux-ci le soient officiellement, il leur a été demandé, parfois sévèrement, de quitter des marchés sous prétexte que ces productions ne seraient pas de première nécessité. Pour celles et ceux qui ont réussi à maintenir une vente à la ferme, ce sont certains consommateurs qui ont été verbalisés et ont dû payer des amendes pour s'être déplacés « sans nécessité ».

**Qui peut croire que plants, matière vivante et périssable, ne sont pas de première nécessité ? Avec ces productions, ces paysan(ne)s participent à la souveraineté alimentaire, au maintien de la biodiversité et à l'autonomie des citoyens.** Ce sont ces plants que repiquent jardiniers et maraîchers. Ce sont ces mêmes plants qui viendront nourrir nos concitoyens, dans les magasins, sur les marchés, dans les familles, entre voisins. Ce sont ces préparations à base de plantes que les citoyens consomment en tisanes et autres formes. Comment est-il possible, en période de crise où déplacements et circuits d'approvisionnement sont plus que limités, de laisser entendre une seule seconde que ces productions ne seraient pas indispensables ?

**Le début du confinement coïncide exactement avec la période de plus forte activité annuelle sur ces fermes. Les trois mois qui arrivent sont ceux de leur pleine activité.** Pour la plupart d'entre eux, les derniers revenus, sont entrés à la fin de l'automne dernier. Ils ont fait tous les achats nécessaires pour lancer une nouvelle saison, et aujourd'hui, il faudrait qu'ils détruisent leurs plants actuels et tous ceux à venir, sans garantie d'indemnisation ? Ces mêmes plants qui pourraient contribuer à verdier les jardins et nourrir celles et ceux peuvent ont l'espace pour le faire ? Sans commercialisation possible dans les semaines qui viennent, ces fermes ne se relèveront pas. Elles ne sont bénéficiaires d'aucune aides de la Politiques Agricoles Commune et les trésoreries sont vides en cette période.

**Au même titre que les autres paysans qui décident de poursuivre leur activité de vente sur les marchés, ces producteurs sont en capacité de mettre en œuvre les mesures de précaution pour faire face à la situation sanitaire.**

Ces producteurs de plants sont tout autant de « première nécessité » que leurs voisins paysans ! Ils participent à la souveraineté alimentaire, la résilience de la population et son autonomie en situation de crise. Le travail continue sur leurs fermes, ils doivent continuer à commercialiser ce qu'ils produisent.

N'oublions pas aussi toutes celles et ceux qui commercialisent en jardinerie, pépinière, entreprises paysagiste qui ont toutes fermées. A l'exception vraisemblablement de certains supermarchés qui ne se gênent pas pour vendre des plants quand cela est interdit aux paysans !

**De plus, en date du lundi 30 mars, les services du premier ministre transmettent l'information selon laquelle la commercialisation des plants est autorisée « Dans l'objectif de préserver l'alimentation pour l'ensemble de la population et de permettre notamment aux particuliers qui disposent d'un jardin de cultiver leurs propres fruits, légumes et plantes aromatiques ».**

**Nous demandons à ce que la Préfecture de l'Ardèche, comme d'autres l'ont déjà fait sur la base des éléments communiqués par les services du 1<sup>er</sup> Ministre, autorise clairement les paysannes et paysans producteurs de plants à commercialiser leurs productions agricoles sur les marchés, sur les fermes, dans des points d'approvisionnement, et dans tout point de vente agricole en cohérence avec une bonne organisation liée à la crise sanitaire.**

**Nous vous demandons également à ce que cela soit également clair en Ardèche que les consommateurs qui s'approvisionnent en plants, dans le respect des mesures liées au confinement, ne soit pas verbalisés.**

Dans l'attente de votre réponse, veuillez d'agrémenter, Madame le Préfet, nos sentiments les meilleurs

Carole Pouzard  
Porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche